
PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Conclu entre

LA SOCIETE

CHARIER GC

Société Bénéficiaire

Et

LA SOCIETE

CHARIER TP

Société Apporteuse

dv

LES SOCIETES :

- **CHARIER GC**, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est situé 2 rue des Meuniers – La Barrière Noire – 44220 COUERON, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 320 651 706, représentée par son Président, la société CHARIER SAS (305 319 477 RCS Nantes), elle-même représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean VIDAL, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération extraordinaire des associés en date du 24 juillet 2026,

*Société ci-après désignée la “ **Société Bénéficiaire**”.*

- **CHARIER TP**, société par actions simplifiée au capital de 1.453.900 € dont le siège social est 87-89 rue Louis Pasteur – 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro 343 691 374, représentée par son Président, la société CHARIER SAS (305 319 477 RCS Nantes), elle-même représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean VIDAL, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération extraordinaire des associés en date du 24 juillet 2026,

*Société ci-après désignée la “ **Société Apporteuse**”.*

*La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse sont ensemble ci-après désignées les « **Sociétés Participantes** » ou les « **Parties** ».*

Ont établi comme suit le projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société CHARIER TP doit transmettre à la société CHARIER GC, la branche autonome d'activité ayant pour objet les grands terrassements qu'elle exploite actuellement sous l'enseigne CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS le numéro de SIRET 343 691 374 00254.

EXPOSE PREALABLE :

La Société Apporteuse exploite actuellement plusieurs activités s'inscrivant dans le cadre de la réalisation de travaux publics et notamment les deux activités principales suivantes :

- Les Travaux Publics et de Voirie.
- Les Grands Terrassements.

La Société Apporteuse fait partie du groupe Entreprise CHARIER et souhaite séparer de ses autres activités, celle liée aux Grands Terrassements, afin de l'apporter à la société CHARIER GC, laquelle fait également partie du groupe Entreprise CHARIER, notamment pour des raisons de cohérence entre les structures juridiques et l'organisation interne de l'Entreprise CHARIER, de simplification administrative, de réduction des coûts de structure et de sentiment d'appartenance du personnel. L'ensemble des éléments transférés permettra à la Société Bénéficiaire de poursuivre immédiatement et de manière autonome l'exploitation de cette activité sans dépendance opérationnelle significative à l'égard de la Société Apporteuse.

dw

Dans ce cadre, elle souhaite faire apport à la Société Bénéficiaire de sa branche d'activité ayant pour objet les Grands Terrassements, qu'elle exploite actuellement sous l'enseigne CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS le numéro de SIRET 343 691 374 00254 (ci-après la « **Branche d'Activité Apportée** »).

Les Sociétés Participantes ont en conséquence établi comme suit le projet d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions aux termes duquel la société CHARIER TP doit transmettre à la société CHARIER GC la Branche d'Activité Apportée (ci-après l'« **Opération** »).

Les stipulations prévues à cet effet sont réunies sous quatorze articles :

SOMMAIRE

EXPOSE PREALABLE :	1
1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES	5
1.1. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE	5
1.2. CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE APORTEUSE	5
1.3. LIENS DE CAPITAL ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANTES	7
2. REGIME DE L'OPERATION	7
3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT	7
4. DEFINITION DE LA BRANCHE D'ACTIVITE APORTEE	8
5. COMPTES DE REFERENCE	8
6. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE	9
6.1. ACTIFS	10
6.2. PASSIFS	11
6.3. ACTIF NET A TRANSMETTRE	11
7. MODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS A TRANSMETTRE	12
7.1. CRITERES DU TRAITEMENT COMPTABLE	12
7.2. TRAITEMENT COMPTABLE	12
7.3. CONSEQUENCE DU CHOIX DE LA DATE D'EFFET COMPTABLE DE L'OPERATION	12
8. REMUNERATION DE L'APPORT	12
9. REPARTITION DES ACTIONS NOUVELLES	13
10. EFFETS DE L'APPORT	13
10.1. TRANSMISSION UNIVERSELLE DE LA BRANCHE D'ACTIVITE APORTEE	13
10.2. SORT DES DETTES, DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE APORTEUSE POUR LA BRANCHE D'ACTIVITE APORTEE	13
10.3. DATE D'EFFET DE L'APPORT DU POINT DE VUE COMPTABLE ET FISCAL	13
11. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA BRANCHE D'ACTIVITE APORTEE	14

11.1.	DECLARATIONS ET STIPULATIONS GENERALES	14
11.2.	DECLARATIONS ET STIPULATIONS PARTICULIERES	16
11.2.1.	CONCERNANT LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS	16
11.2.2.	CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE	16
11.2.3.	CONCERNANT LES BAUX ET AUTRES CONVENTIONS D'OCCUPATION	17
11.2.4.	CONCERNANT LE PERSONNEL	18
11.2.4.1.	<i>CONTRATS DE TRAVAIL</i>	18
11.2.4.2.	<i>CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS DE LA SOCIETE APORTEUSE</i>	19
11.2.4.3.	DISPOSITIFS D'EPARGNE SALARIALE	19
11.2.4.4.	USAGES, ENGAGEMENTS UNILATERAUX ET ACCORDS ATYPIQUES	19
11.2.5.	TRANSFERT DES CONTRATS D'EXPLOITATION - CONTRATS INTUITU PERSONAE	19
11.2.6.	DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA PERIODE INTERCALAIRE	20
12.	DECLARATIONS FISCALES	20
12.1.	DROITS D'ENREGISTREMENT	20
12.2.	IMPOTS DIRECTS	21
12.3.	TVA	22
12.4.	CONTRIBUTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'ALTERNANCE	23
12.5.	DISPOSITIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION	23
12.6.	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION DE L'ENTREPRISE	24
13.	REALISATION DE L'OPERATION	24
13.1.	CONDITIONS SUSPENSIVES	24
13.2.	DATE D'EFFET JURIDIQUE	24
13.3.	TRANSFERT DE PROPRIETE, DE JOUISSANCE ET DES RISQUES	25
14.	STIPULATIONS DIVERSES	25
14.1.	POUVOIRS POUR LES FORMALITES	25
14.2.	FRAIS ET DROITS	25

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTICIPANTES

1.1. Caractéristiques de la Société Bénéficiaire

La société **CHARIER GC** est une société par actions simplifiée qui a pour objet :

- L'exploitation, tant en France qu'à l'Etranger et tant en qualité d'entrepreneur principal que de co-participant ou encore de sous-traitant, de toute entreprise,
- La location d'engins et de matériels d'entrepreneurs,
- La location de véhicules automobiles pour le transport de marchandises et de matériaux de toutes sortes,
- La réalisation de tous travaux de terrassements et de tous travaux publics ou particuliers ainsi que de transports routiers,
- La réalisation de travaux fluviaux et maritimes,
- La réalisation de travaux spéciaux et de fondations,
- L'activité d'ingénierie dans les domaines susmentionnés.

Sa durée, fixée à 99 ans, prendra fin le 28 septembre 2080.

L'exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

Le commissaire aux comptes de la Société Bénéficiaire est la société HLP AUDIT, domiciliée 3 Chemin du Pressoir Chênaie à NANTES (44100).

Son capital social s'élève actuellement à 200.000 €.

Il est divisé en 20.000 actions d'un montant nominal de 10 € chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie. Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Bénéficiaire n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

A la date des présentes, la société CHARIER GC n'a émis aucun emprunt obligataire.

La Société Bénéficiaire est soumise à l'impôt sur les sociétés et a clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2025.

1.2. Caractéristiques de la Société Apporteuse

La société **CHARIER TP** est une société par actions simplifiée qui a pour objet en France et dans tous pays, toutes opérations industrielles et commerciales concernant :

- Les travaux publics et particuliers ;
- L'exploitation de carrières et le transport des matériaux issus desdites carrières,
- La construction et l'entretien des routes et toutes autres voies de circulation,

- Les travaux de terrassement et d'assainissement,
- Les travaux fluviaux et maritimes,
- La fabrication d'émulsion de bitume et d'enrobés,
- Le recyclage de matériaux de déconstruction et leur commercialisation sous toutes les formes.
- La réalisation de travaux d'aménagement et de mise en valeur de terrains, le stockage, le traitement et la valorisation de tous matériaux inertes par toutes techniques.
- La collecte, l'élimination, la récupération, le transport, le tri, le regroupement et le reconditionnement de tous matériaux inertes.
- La commercialisation de matériaux de construction et de décoration,
- Les transports routiers, le service de transports publics de marchandises,
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapprochant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opération ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ; notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation ou autrement.,

La durée de la Société Apporteuse expire le 5 février 2087.

L'exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

Le Commissaire aux comptes de la Société Apporteuse est la société KPMG SA, domiciliée 7 Boulevard Albert Einstein, à NANTES (44300).

Son capital social s'élève actuellement à 1.453.900 €. Il est divisé en 290.780 actions d'un montant nominal de 5 euros chacune, toutes de même catégorie, intégralement libérées. Ces actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Hormis les actions ordinaires composant son capital, la Société Apporteuse n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

A la date des présentes, la société CHARIER TP n'a émis aucun emprunt obligataire.

La Société Apporteuse est soumise à l'impôt sur les sociétés et a clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2025.

1.3. Liens de capital entre les Sociétés Participantes

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont placée sous contrôle commun.

La société CHARIER AVENIR (380 336 487 RCS NANTES) détient 95,71 % du capital social de la société CHARIER (305 319 477 RCS NANTES) et 0,001% du capital social de la société CHARIER TP (Société Apporteuse).

La société CHARIER (305 319 477 RCS NANTES) détient quant à elle 99,999% du capital social de la société CHARIER TP (Société Apporteuse) et 100% du capital social de la société CHARIER GC (Société Bénéficiaire).

La Société Bénéficiaire ne détient aucun titre de capital de la Société Apporteuse et la Société Apporteuse ne détient aucun titre de capital de la Société Bénéficiaire.

2. REGIME DE L'OPERATION

L'opération projetée constitue un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions, en application de l'article L. 236-22 du Code de commerce.

Elle est spécialement placée sous les dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 du Code de commerce. Par conséquent, la Société Bénéficiaire reprendra l'intégralité des dettes affectées à la Branche d'Activité Apportée.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront solidairement tenues au paiement des créances rattachées à la Branche d'Activité Apportée nées avant la Date de Réalisation, conformément au régime des scissions et à la volonté des parties.

Au plan comptable, l'opération, qui a pour objet une branche autonome d'activité, est soumise au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général concernant les fusions et opérations assimilées, tel que modifié par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015, n° 2017-01 du 5 mai 2017 et 2019-06 du 8 novembre 2019.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime défini à l'article 12 des présentes.

3. MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Le projet d'apport de la branche autonome d'activité ayant pour objet l'ensemble des éléments attachés à son activité de « *Grands Terrassements* » exploitée par la Société Apporteuse s'inscrit dans le cadre d'une stratégie visant à assurer une cohérence entre les structures juridiques, l'organisation interne de l'Entreprise CHARIER et le sentiment d'appartenance du personnel, à une simplification administrative et à une réduction des coûts de structure.

4. DEFINITION DE LA BRANCHE D'ACTIVITE APPOREE

La Société Apporteuse fera apport, à la date d'effet de l'Opération, à la Société Bénéficiaire, de la branche Grands Terrassements, entendue comme l'ensemble des éléments d'actif et de passif affectés à l'activité Grands Terrassements, comprenant notamment :

- les immobilisations corporelles et incorporelles affectées à l'activité de Grands Terrassements (terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages, véhicules, logiciels, droits de propriété intellectuelle, licences, etc.) ;
- les immobilisations financières exclusivement liées à cette activité ;
- les stocks et en-cours de chantiers de Grands Terrassements ;
- les créances clients et autres créances rattachées à l'activité de Grands Terrassements ;
- les contrats de travaux, marchés publics et privés, accords-cadres, conventions de sous-traitance et de co-traitance, dans la mesure où ils se rapportent à l'activité de Grands Terrassements ;
- les contrats d'assurance, de fourniture, de location, de maintenance, de prestations de services, dans la mesure où ils concernent l'activité de Grands Terrassements ;
- le personnel affecté à l'activité de Grands Terrassements, avec transfert des contrats de travail dans les conditions légales applicables ;
- les dettes financières et non financières, emprunts, dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, provisions et engagements se rapportant à l'activité de Grands Terrassements ;
- les sûretés et garanties attachées aux créances et dettes transférées, dans la mesure de ce qui est légalement transmissible.

Le tout de manière à ce que l'exercice de l'activité de Grands Terrassements puisse être réalisée de manière autonome.

Cette activité Grands Terrassements est actuellement exploitée par la Société Apporteuse au sein de son établissement situé à Couëron (44220), 2 rue des Meuniers sous le nom commercial et l'enseigne CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS identifié sous le numéro de SIRET 343 691 374 00254.

Les Parties reconnaissent que l'ensemble des éléments d'actif et de passif ci-dessus décrits constitue une branche complète et autonome d'activité, au sens des dispositions comptables et fiscales relatives aux apports partiels d'actif soumis au régime des scissions, cette branche étant susceptible de fonctionner par ses propres moyens de façon autonome après son transfert à la Société Bénéficiaire.

5. COMPTES DE REFERENCE

Les conditions de l'Opération projetée ont été établies par les Sociétés Participantes :

- Pour la Société Apporteuse, au vu de ses comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et d'une situation comptable intermédiaire arrêtée 31 juillet 2026 servant de base à l'évaluation des éléments d'actif et de passif apportés.

28

- Pour la Société Bénéficiaire, au vu de ses comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 et d'une situation comptable intercalaire arrêtée au 31 juillet 2026.

6. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS A TRANSMETTRE

La Société Apporteuse transmet à la Société Bénéficiaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments actifs et passifs de son patrimoine et se rapportant à la Branche d'Activité Apportée, droits et valeurs, sans exception ni réserve, à la Date de Réalisation du présent apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions.

A la date d'effet choisie d'un commun accord entre la Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse pour établir les conditions de l'Opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la Branche d'Activité Apportée consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu néanmoins, que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des actifs et passifs composant la Branche d'Activité Apportée devant être dévolu à la Société Bénéficiaire dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation définitive de l'Opération.

Il est ici rappelé que les actifs et passifs ci-après sont indiqués pour leur valeur au 1^{er} janvier 2026.

4/✓

6.1. Actifs

Libellé	Brut	Amort./Prov.	Net N
ACTIF IMMOBILISÉ			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels	54 031,90	44 847,59	9 184,31
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	58 208,97	58 208,97	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 372,04	0,00	1 372,04
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage	14 557 298,67	11 047 616,39	3 509 682,28
Autres immobilisations corporelles	4 607 897,09	4 159 910,43	447 986,66
Immobilisations en cours			0,00
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations	700,00		700,00
Titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	500,00		500,00
TOTAL I - Actif immobilisé	19 280 008,67	15 310 583,38	3 969 425,29
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières, approvisionnements	68 408,97		68 408,97
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	2 190 608,52	25 793,33	2 164 815,19
Autres créances	1 225 228,13		1 225 228,13
Capital souscrit et appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	18 892,31		18 892,31
Charges constatées d'avance	13 464,09		13 464,09
TOTAL II - Actif circulant	3 516 602,02	25 793,33	3 490 808,69
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	22 796 610,69	15 336 376,71	7 460 233,98

OK

6.2. Passifs

Libellé	CHARIER TP GT
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	197 451,83
Provisions pour charges	
TOTAL III - Provisions pour risques et charges	197 451,83
DETTES	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 575 073,47
Dettes fiscales et sociales	1 105 792,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122 942,28
Autres dettes	2 043 618,71
Produits constatés d'avance	824 790,00
TOTAL IV - Dettes	5 672 216,77

6.3. Actif net à transmettre

Les actifs s'élevant à	7.460.233,98 €
Et les passifs à	5.869.668,60 €
L'actif net à transmettre s'élève à	1.590.565,38 €

Il est expressément convenu entre les Sociétés Participantes que l'actif net de la Branche d'Activité Apportée, tel que défini au présent article, est déterminé pour sa valeur au 1er janvier 2026, date d'effet comptable et fiscal de l'Opération.

En conséquence, les montants d'actif, de passif et d'actif net mentionnés au présent article constituent la base de référence pour la détermination de la rémunération de l'apport et de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire, nonobstant la Date de Réalisation de l'Opération.

Les opérations intervenues entre le 1^{er} janvier 2026 et la Date de Réalisation et se rapportant à la Branche d'Activité Apportée seront, conformément aux stipulations du présent traité, neutralisées entre les Sociétés Participantes, de sorte qu'elles n'affecteront pas la valeur d'actif net de référence ainsi déterminée.

22

7. MODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS A TRANSMETTRE

7.1. Critères du traitement comptable

Au regard du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général concernant les fusions et opérations assimilées, tel que modifié par les règlements n° 2015-06 du 23 novembre 2015, n° 2017-01 du 5 mai 2017 et 2019-06 du 8 novembre 2019, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire étant toutes deux contrôlées par la société CHARIER (305 319 477 RCS NANTES).

7.2. Traitement comptable

Les actifs et passifs composant ladite branche seront transmis à la Société Bénéficiaire et comptabilisés par elle selon leurs valeurs comptables figurant dans les comptes de la Société Apporteuse au 1er janvier 2026, conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatives aux opérations de fusion, scission et apport partiel d'actif entre sociétés sous contrôle commun.

7.3. Conséquence du choix de la date d'effet comptable de l'opération

Les Sociétés Participantes déclarent que le montant de l'actif net à transmettre déterminé à l'article 6.3 ne risque pas de devenir supérieur à la valeur globale de la Branche d'Activité Apportée à la Date de Réalisation de l'Opération, aucune perte de rétroactivité n'étant prévisible.

8. REMUNERATION DE L'APPORT

La rémunération de l'apport a été déterminée à partir de la valeur réelle de la Branche d'Activité Apportée et de la valeur réelle de la Société Bénéficiaire selon les cash flow actualisés et le multiple d'EBITDA.

La valeur réelle de la Branche d'Activité Apportée a été arrêtée selon la méthode ainsi définie à 3.939.000 € et la valeur réelle de la Société Bénéficiaire des apports a été arrêtée à 4.885.000 € soit une valeur réelle unitaire du titre de 244,25 €.

En rémunération de l'apport de la Branche d'Activité Apportée, la Société Bénéficiaire augmentera son capital social d'un montant de 161.260 euros, pour le porter de 200.000 euros à 361.260 euros, par émission de 16.126 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, de même catégorie que les actions existantes, entièrement libérées, la Société Apporteuse renonçant aux rompus.

Le montant de la prime d'apport s'élèvera à 1.429.305,38 €, correspondant à la différence entre le montant de l'actif net transmis par la Société Apporteuse et le montant de l'augmentation de capital.

9. REPARTITION DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles de la Société Bénéficiaire seront attribuées directement et intégralement à la Société Apporteuse.

Les actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire seront inscrites en compte par ses soins ou ceux de son mandataire au nom de la Société Apporteuse ainsi qu'il est précisé ci-dessus.

Elle aura droit pour la première fois aux dividendes à servir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2026 de la Société Bénéficiaire.

Pour le reste, elles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

10. EFFETS DE L'APPORT

10.1. Transmission universelle de la Branche d'Activité Apportée

L'application du régime juridique des scissions emporte transmission universelle à la Société Bénéficiaire de tous les droits, biens et obligations de la Société Apporteuse pour la Branche d'Activité Apportée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la Société Bénéficiaire ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

10.2. Sort des dettes, droits et obligations de la Société Apporteuse pour la Branche d'Activité Apportée

Comme il est indiqué à l'article 2, la Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers de la Société Apporteuse dont la créance est attachée à la Branche d'Activité Apportée et mise à sa charge selon les stipulations de l'article 11.

La Société Bénéficiaire prendra en charge les engagements donnés par la Société Apporteuse et elle bénéficiera des engagements reçus par elle dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée.

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire demeureront solidaires des dettes transférées nées avant la Date de Réalisation.

10.3. Date d'effet de l'apport du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la Société Apporteuse relatives à la Branche d'Activité Apportée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Bénéficiaire depuis le 1^{er} janvier 2026.

11. DECLARATIONS ET STIPULATIONS RELATIVES A LA BRANCHE D'ACTIVITE APPOREE

11.1. Déclarations et stipulations générales

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- (a).** la Société Bénéficiaire aura la pleine propriété et la jouissance des biens et droits se rapportant à la Branche d'Activité Apportée de la Société Apporteuse, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la Société Apporteuse, à compter de la Date de Réalisation de l'Opération telle que cette date est définie à l'article 13.

La Société Bénéficiaire prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la Date de Réalisation de l'Opération, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Apporteuse, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des constructions, des installations, du mobilier et des matériels apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

- (b).** Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Apporteuse sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Bénéficiaire de payer en l'acquit de la Société Apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Bénéficiaire, le passif de la Société Apporteuse, tel qu'énoncé plus haut.

D'une manière générale, la Société Bénéficiaire prendra en charge le passif de la Société Apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation de l'Opération, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera à la Branche d'Activité Apportée.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Branche d'Activité Apportée ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Bénéficiaire prendra à sa charge les passifs qui se rapportent à la Branche d'Activité Apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et visés au présent acte, ainsi que les passifs de la Branche d'Activité Apportée ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation de l'Opération, mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation de l'Opération, la Société Apporteuse restant solidaire de la prise en charge de ces passifs.

- (c).** La Société Bénéficiaire sera débitrice des créanciers de la Société Apporteuse attachés à la Branche d'Activité Apportée aux lieu et place de celle-ci sans qu'il en résulte novation à l'égard des créanciers.

Ces créanciers ainsi que ceux de la Société Apporteuse dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation de l'Opération pourront faire opposition dans le délai de trente jours à compter de la Date de Réalisation de l'Opération. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions.

- (d). La Société Bénéficiaire aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de l'Opération, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- (e). La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, à compter du jour de Date de Réalisation de l'Opération, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- (f). La Société Bénéficiaire exécutera, à compter de la Date de Réalisation de l'Opération, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Apporteuse.
- (g). Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls. La Société Apporteuse fera ses meilleurs efforts en vue du transfert de toutes autorisations nécessaires à l'exercice de la Branche d'Activité Apportée.
- (h). La Société Bénéficiaire sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation de l'Opération dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée.

Elle sera pareillement subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Apporteuse.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Apporteuse s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

- (i). Conformément au régime des scissions et par dérogation à toute stipulation contraire antérieure, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront tenues solidairement au paiement des créances attachées à la Branche d'Activité Apportée et nées antérieurement à la Date de Réalisation, dans la limite des montants de ces créances.

Pour ces apports, la Société Apporteuse prend les engagements ci-après :

- (a). La Société Apporteuse s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation de l'Opération, à poursuivre l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, selon le cours normal des affaires, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.
- (b). De plus, jusqu'à la Date de Réalisation de l'Opération, la Société Apporteuse s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter significativement les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'Opération.
- (c). La Société Apporteuse s'oblige à fournir à la Société Bénéficiaire, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Bénéficiaire, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- (d). Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Bénéficiaire, aussitôt après la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

11.2. Déclarations et stipulations particulières

11.2.1. Concernant les biens et droits immobiliers

La Branche d'Activité Apportée ne comprend aucun bien ou droit immobilier.

11.2.2. Concernant le fonds de commerce

Pour rappel, la Branche d'Activité Apportée comprend la partie du fonds de commerce que possède et exploite la Société Apporteuse au 2 rue des Meuniers 44220 COUERON, s'agissant de la partie relative aux travaux de Grands Terrassements et pour lequel elle est immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro SIRET 343 691 374 00254, sous le nom commercial et l'enseigne « CHARIER Grands Terrassements ».

82

La Société Apporteuse déclare que ce fonds de commerce comprend notamment :

- le bénéfice de toutes autorisations d'exploiter, la clientèle, l'achalandage, le nom commercial et le droit de se dire successeur de la Société Apporteuse au titre de la Branche d'Activité Apportée, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société Apporteuse au titre de la Branche d'Activité Apportée ;
- les outillages, mobiliers, engins et matériels servant à son exploitation ;
- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société Apporteuse en vue de lui permettre l'exploitation du fonds de commerce ci-dessus ;
- la propriété pleine et entière ou le droit d'usage de brevets, droits de propriété industrielle, de marques de fabrique, de commerce ou de service, de noms de domaine dont la Société Apporteuse pourrait disposer ainsi que les connaissances techniques brevetées ou non et tout « *know-how* ».

A ce titre, la Société Apporteuse déclare :

- qu'elle est pleinement propriétaire de la partie du fonds de commerce susvisé pour l'avoir créé le 1^{er} janvier 2020 ;
- qu'il n'existe, ni dans sa situation juridique passée, présente ou prévisible, ni dans celle du fonds à apporter, aucune interdiction, opposition ou restriction à l'Opération, à la jouissance ou à l'exploitation du fonds objet du présent apport par la Société Bénéficiaire ;
- qu'ainsi qu'en attestent les états relatifs aux inscriptions des privilèges et publications de la Société Apporteuse annexés aux présentes (**Annexe 1**), le fonds objet du présent apport n'est grevé d'aucune inscription de privilège ou de nantissement. La Société Apporteuse déclare que les inscriptions mentionnées sur les états précités ne concernent pas des éléments du fonds objet du présent apport et inclus dans la Branche d'Activité Apportée.

11.2.3. Concernant les baux et autres conventions d'occupation

La transmission de baux commerciaux au bénéfice de la Société Bénéficiaire, étant réalisée par voie d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions comme indiqué à l'article 2 des présentes, conformément à l'article L.145-16 alinéa 2 du code de commerce, la Société Bénéficiaire se trouvera, nonobstant toutes clauses contraires, substituée à la Société Apporteuse, cette substitution ayant lieu dans tous les droits et obligations découlant du bail.

La Société Apporteuse est titulaire d'une convention de sous-location conclue en date du 18 décembre 2020 avec la société CHARIER GC, Société Bénéficiaire, locataire principal en présence de la société NOUVELLE PASTEUR, propriétaire des locaux et bailleur. Ladite convention porte sur la sous-location des locaux situés au 2 rue des Meuniers 44220 COUERON, et comprenant :

- Dans le premier bâtiment, une surface d'environ 478 m² comprenant une partie des bureaux, salles de réunion, sanitaires.
- Dans le deuxième bâtiment, une surface d'environ 680 m² comprenant vestiaires, atelier, hangar de stockage, magasin, local EPI
- Le sous-locataire partageant en commun avec le Locataire Principal les voies de circulation, aires de stationnement, Espaces verts, portail Accès VL, portail accès PL, ainsi que l'aire de stockage de matériel.

Ladite convention s'éteindra de plein droit au jour de la réalisation de l'Opération, la société CHARIER GC, Société Bénéficiaire ayant, du fait de la réalisation de l'Opération, à la fois la qualité de Locataire-principal et de sous-locataire.

11.2.4. Concernant le personnel

Les instances représentatives du personnel de la Société Apporteuse, de la Société Bénéficiaire et de la société CHARIER ont été dûment informées et consultées préalablement à l'Opération, respectivement le 24 juillet 2026, 31 juillet 2026 et le 28 juillet 2026.

11.2.4.1. Contrats de travail

Conformément aux dispositions des articles L. 1224-1 et L. 1224-2 du Code du travail, la Société Apporteuse déclare à titre indicatif que sont attachés à la Branche d'Activité Apportée 61 contrats de travail au 31 juillet 2026, dont la liste est annexée aux présentes (**Annexe 2**).

Cette liste sera de plein-droit mise à jour à la Date de Réalisation de l'Opération afin de refléter tout départ de salarié ainsi que toute embauche qui interviendrait dans le cours normal des affaires.

En application des dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, les contrats de travail en cours d'exécution, à la date d'effet définie à l'article 13 de l'Opération, au sein de la Société Apporteuse, seront transférés de plein droit à la Société Bénéficiaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-2 du Code du travail, la Société Bénéficiaire se substituera purement et simplement à la Société Apporteuse quant à ses obligations à l'égard des salariés dont le contrat de travail sera transféré.

La Société Bénéficiaire prendra donc à sa charge toutes les obligations résultant des contrats de travail en vigueur des salariés affectés à l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, dans les conditions prévues aux articles L. 1224-1 et L. 1224-2 du Code du travail.

11.2.4.2. *Conventions et accords collectifs de la Société Apporteuse*

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-14 du Code du travail, l'Opération d'apport envisagée emportera, le cas échéant et sous réserve de l'existence de tels accords, mise en cause de l'application des conventions accords collectifs d'entreprise applicables au sein de la Société Apporteuse.

Les conventions et accords collectifs de la Société Apporteuse continueront à s'appliquer aux salariés concernés par l'Opération d'apport pendant une période maximale de quinze (15) mois à compter de la date d'effet de l'Opération (trois (3) mois de préavis et douze (12) mois de période transitoire).

Dans l'hypothèse où une nouvelle convention ou un nouvel accord collectif (portant sur le même sujet que ceux mis en cause) serait conclu au cours de cette période de quinze (15) mois, celui-ci se substituerait alors de plein-droit aux accords collectifs ainsi mis en cause.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2261-14 du Code du travail, la Société Bénéficiaire reprendra à la Date de Réalisation de l'Opération les obligations résultant des conventions et accords collectifs applicables au sein de la Société Apporteuse pour la période de survie prévue par cet article.

11.2.4.3. Dispositifs d'épargne salariale

Il sera fait application des dispositions légales (articles L.3323-8 du Code du travail concernant la participation aux résultats et article L.3313-4 concernant l'intéressement) relatives aux conséquences d'une opération d'apport partiel d'actif en matière d'épargne salariale.

Par ailleurs, à compter de la Date de Réalisation de l'Opération, la Société Bénéficiaire se substituera aux obligations de la Société Apporteuse en ce qui concerne les droits résultant, pour les salariés dont le contrat de travail est transféré, des dispositions relatives à la participation aux résultats des salariés.

11.2.4.4. Usages, engagements unilatéraux et accords atypiques

Sauf dénonciation régulière par la Société Bénéficiaire, les usages, engagements unilatéraux et accords atypiques en vigueur, le cas échéant, au sein de la Société Apporteuse seront transmis à la Société Bénéficiaire.

11.2.5. **Transfert des Contrats d'exploitation - Contrats intuitu personae**

La Société Bénéficiaire sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et les charges de tous contrats, marchés, concessions de licences, engagements et conventions quelconques, existant au jour de la Date de Réalisation de l'Opération.

La Société Bénéficiaire exécutera à compter de la Date de Réalisation de l'Opération, tous les contrats rattachés à la Branche d'Activité Apportée, souscrits et apportés par la société Bénéficiaire.

Au cas où la transmission de certains biens ou certains contrats serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un des contractants ou d'un tiers quelconque, la Société Apporteuse sollicitera en temps utile l'accord ou l'agrément nécessaire.

Toutefois, pour les contrats au titre desquels une autorisation de transfert aura été demandée par la Société Apporteuse à ses cocontractants et pour lesquels elle n'aurait pas encore obtenu de réponse à la date de Date de Réalisation de l'apport, la Société Bénéficiaire décharge la Société Apporteuse de toute responsabilité en cas de refus des cocontractants de transférer ces contrats.

De même, la Société Apporteuse effectuera en temps utile toutes notifications, comme celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de tout organisme ou administration qui seraient nécessaires pour la transmission des contrats.

11.2.6. Déclarations et stipulations relatives à la période intercalaire

Ainsi qu'elle le certifie, la Société Apporteuse n'a, depuis le 1^{er} août 2026 réalisé, dans le cadre de l'exploitation de la Branche d'Activité Apportée, aucune opération significative sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, n'a cédé ou acquis aucun actif immobilisé dont la transmission donne lieu à des formalités de publicité particulières.

Elle s'interdit jusqu'à la Date de Réalisation, si ce n'est avec l'accord de la Société Bénéficiaire, d'accomplir des actes ou opérations de cette nature.

12. DECLARATIONS FISCALES

12.1. Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Jean VIDAL es-qualités de Président du Directoire de société CHARIER, elle-même Présidente de la Société Bénéficiaire et de la Société Apporteuse, déclare :

- que les Sociétés Participantes sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ;
- que l'apport porte sur une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 301 E de l'annexe II au code général des impôts et n'est pas rémunéré à plus de 10% d'une autre façon que par l'attribution de droits représentatifs du capital de la Société Bénéficiaire.

Conformément aux dispositions des articles 810, 816 et 817 du Code Général des impôts, l'apport objet du présent contrat sera présenté gratuitement à l'enregistrement auprès du service des impôts compétent.

En tant que de besoin, les parties déclarent que le montant total du passif transmis pris en charge par la Société Bénéficiaire s'élevant à 5.672.216,77 euros est imputé à due concurrence sur les éléments d'actifs dans l'ordre suivant :

- Sur la valeur d'apport des comptes divers, soit :
 - ✓ les « disponibilités », à hauteur de 18.892,31 €
- Sur la valeur d'apport des comptes de créances, soit :
 - ✓ les « autres créances », à hauteur de 1.225.228,13 €
 - ✓ les « créances clients et comptes rattachés », à hauteur de 2.164.815,19 €
- Sur la valeur d'apport des comptes de Stocks et en-cours, soit :
 - les « matières premières, approvisionnements », à hauteur de 68.408,97 €
- Sur la valeur d'apport des immobilisations financières, soit :
 - ✓ les « autres immobilisations financières », à hauteur de 500,00 €
 - ✓ les « créances rattachées à des participations », à hauteur de 700,00 €
- Sur la valeur d'apport des immobilisations corporelles, soit :
 - ✓ les « autres immobilisations corporelles », à hauteur de 447.986,66 €
 - ✓ les « installations techniques, matériel, outillage »,
à hauteur de 1.745.685,51 €

12.2. Impôts directs

Le présent apport, qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est placé sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la Société Apporteuse, représentée par sa Présidente, la société CHARIER, elle-même représentée par son Président du Directoire, Monsieur Jean VIDAL, ès qualité, engage expressément cette société à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans ses propres écritures.

Monsieur Jean VIDAL, ès qualité de Président de la société CHARIER, elle-même Présidente de la Société Bénéficiaire, engage expressément la Société Bénéficiaire à :

- a) reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Apporteuse (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation, valeur nette) et à continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Apporteuse,
- b) reprendre à son passif les provisions dont l'imposition aurait été différée chez la Société Apporteuse et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions,

- c) se substituer à la Société Apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière,
- d) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de cessions d'immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse,
- e) réintégrer dans le bénéfice imposable, dans les délais et conditions fixés par l'alinéa 3d de l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport par la Société Apporteuse de biens amortissables,
- f) réintégrer dans ses bénéfices imposables, en cas de cession ultérieure d'un bien amortissable, la fraction de la plus-value afférente au bien cédé et qui n'a pas encore été réintégrée,
- g) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse,
- h) calculer la plus-value en cas de cession ultérieure des titres du portefeuille dont le résultat est exclu du régime des plus-values à long terme d'après la valeur que ces titres avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse,
- i) se substituer à la Société Apporteuse pour la continuation du délai de conservation des titres tel que prévu aux articles 145 du Code général des impôts et 54 à 56 Annexe II du même Code,
- j) reprendre les engagements pris antérieurement par la Société Apporteuse à l'occasion de fusions ou opérations assimilées,
- k) remplir l'ensemble des obligations déclaratives visées à l'article 54 septième I du Code général des impôts.

12.3. TVA

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, les livraisons de biens, prestations de services et les opérations mentionnées aux 6e et 7e du même article, intervenant entre redevables de la TVA dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées de TVA.

(a) Dispense de taxation

La dispense de taxation s'applique à l'ensemble des biens et des services qui appartiennent à l'universalité transmise et ce, quelle que soit leur nature, à savoir :

- aux transferts de marchandises neuves et d'autres biens détenus en stocks,

- aux transferts de biens mobiliers corporels d'investissement qui ont ouvert droit à déduction complète ou partielle de TVA lors de leur achat, acquisition intracommunautaire, importation ou livraison à soi-même,
- aux transferts de biens mobiliers incorporels d'investissement, et
- aux transferts d'immeubles et de terrains à bâtir. Lorsque la cession de l'immeuble entre dans le champ d'application des dispositions du 7° de l'article 257 du Code général des impôts, elle n'est pas prise en compte pour l'application du 2 de ce même article.

(b) Absence de régularisation

Les transferts de biens d'investissement réalisés dans le cadre de la transmission de l'universalité totale de biens, dans le délai de régularisation prévu à l'article 207 de l'annexe II du Code général des impôts, ne donneront pas lieu, chez la Société Apporteuse, aux régularisations du droit à déduction prévues à cet article.

La Société Bénéficiaire sera tenue, s'il y a lieu, d'opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la transmission d'universalité et qui auraient, en principe, incombé à la Société Apporteuse si cette dernière avait continué à exploiter elle-même cette universalité.

(c) Modalités déclaratives

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire concernées par cette transmission d'universalité totale de biens, mentionneront le montant total hors taxes de la transmission (montant de l'actif brut) sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne "autres opérations non imposables".

12.4. Contribution à la formation professionnelle et à l'alternance

La Société Bénéficiaire s'engage à prendre en charge le paiement de la taxe d'apprentissage, de la contribution supplémentaire à l'apprentissage et de contribution à la formation professionnelle continue auxquelles la Société Apporteuse aurait été tenue à raison des salariés attachés à la Branche d'Activité Apportée si le présent apport n'avait pas eu lieu.

12.5. Dispositions relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction

La Société Bénéficiaire déclare prendre en charge les obligations incombant à la Société Apporteuse à raison de la Branche d'Activité Apportée, en application des articles L.313-1 du Code de la construction et de l'habitation et 235 bis du Code général des impôts, relatifs à la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ainsi, la Société Bénéficiaire sera subrogée à la Société Apporteuse dans tous ses droits et obligations pour l'application des dispositions légales précitées et,

SV

notamment, se substituera à la Société Apporteuse pour la réalisation des investissements ou des versements à effectuer à raison de la fraction des sommes, non encore employées, afférentes aux salaires versés par la Société Apporteuse jusqu'à la date de réalisation définitive de l'Opération.

12.6. Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

La Société Bénéficiaire prend l'engagement de se substituer aux obligations de la Société Apporteuse pour l'application des dispositions du Code du travail et du Code général des impôts en matière de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, en ce qui concerne la Branche d'Activité Apportée.

A cet effet, la Société Bénéficiaire reprendra, s'il y a lieu, au passif de son bilan, la représentation comptable des droits des salariés concernés.

Les fonds bloqués des salariés transférés continueront d'être gérés par la Société Bénéficiaire.

13. REALISATION DE L'OPERATION

13.1. Conditions suspensives

L'apport projeté est subordonné à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'Opération par la collectivité des associés de la Société Apporteuse,
- Approbation de l'Opération et de l'augmentation de capital en résultant par l'associé unique de la Société Bénéficiaire.

A défaut de réalisation de l'Opération le 31 décembre 2026 minuit au plus tard, le présent projet sera considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre, sauf stipulation contraire des Sociétés Participantes matérialisée par avenant.

13.2. Date d'effet juridique

Les Parties conviennent que l'Opération prendra effet juridiquement à la date de la dernière assemblée générale ou décision unanime de l'une ou l'autre des Sociétés Participantes ayant approuvé l'Opération (ci-après la « **Date de Réalisation** »).

Conformément aux règles applicables, la Société Apporteuse est, à compter de la Date de Réalisation, réputée dissoute, sans liquidation, uniquement pour la partie de son patrimoine correspondant à la Branche d'Activité Apportée et la Société Bénéficiaire est substituée de plein droit à la Société Apporteuse dans les droits et obligations afférentes à la Branche d'Activité Apportée.

13.3. Transfert de propriété, de jouissance et des risques

La propriété des éléments d'actif apporté sera transférée à la Société Bénéficiaire à la Date de Réalisation.

La jouissance des éléments apportés, ainsi que les risques y afférents, seront réputés transférés à la Société Bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2026, de sorte que :

- Les produits et charges relatifs à la Branche d'Activité Apportée postérieurs à cette date seront supporté par la Société Bénéficiaire ;
- Le sort des produits et charges afférents à des périodes antérieures à cette date sera supporté par la Société Apporteuse.

14. STIPULATIONS DIVERSES

14.1. Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement, pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation de l'apport et, notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce.

Les Sociétés Participantes s'engagent à donner les signatures nécessaires à l'accomplissement de toutes formalités relatives à l'Opération projetée.

14.2. Frais et droits

Les frais, droits et honoraires occasionnés par l'Opération seront supportés par la Société Apporteuse.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux

A COUERON

Le 2 septembre 2026

La société CHARIER TP
Représentée par son président,
La société CHARIER
Elle-même représentée par son Président
Monsieur Jean VIDAL

La société CHARIER GC
Représentée par son président,
La société CHARIER
Elle-même représentée par son Président
Monsieur Jean VIDAL

ANNEXE 1 :**Etats des inscriptions de la Branche d'Activité Apportée**

Greffes du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire

77 avenue Albert De Mun
CS 70274
44616 Saint Nazaire
Téléphone : 02.40.22.52.32

Réf. Greffe : 2026 / 1108

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 25/06/2026 exclusivement

REQUERANT

SAS CHARIER
SAS CHARIER

DU CHEF DE :

CHARIER T.P Société par actions simplifiée
87-89 rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE
N° Insee : 343691374

Sauf inscription prise à une autre adresse

Activité principale : travaux publics transports publics routiers de marchandises & ou loueurs de véhicules industriels travaux fluviaux et maritimes

**REVELATION
POSITIVE :**

1 inscription de Publicités de contrats de location - Validité 60 mois
1 inscription de Opération de crédit-bail en matière mobilière - Validité 60 mois

**ABSENCE
D'INSCRIPTION :**

Nantissements de parts de société civile à jour au 24/06/2026
Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 24/06/2026
Nant. prov. parts sté civile à jour au 24/06/2026
Protêts à jour au 24/06/2026
Prêts et délais à jour au 24/06/2026
Warrants (trois catégories) à jour au 24/06/2026
Gages sans dépossession à jour au 24/06/2026
Gages des stocks à jour au 24/06/2026
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 24/06/2026
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) à jour au 24/06/2026
Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 24/06/2026
Nantissements du fonds de commerce à jour au 24/06/2026
Nantissements du fonds artisanal à jour au 24/06/2026
Nantissement de fonds agricole à jour au 24/06/2026
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 24/06/2026
Nantissement judiciaire définitif : art. R 533-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 24/06/2026
Nantissement judiciaire provisoire : art. R 532-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 24/06/2026
Déclarations de créances à jour au 24/06/2026
Hypothèque maritime à jour au 24/06/2026
Actes de saisie sur les navires à jour au 24/06/2026
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 24/06/2026
Hypothèque fluviale à jour au 24/06/2026
Actes de saisie de bateaux à jour au 24/06/2026
Biens inaliénables à jour au 24/06/2026
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 24/06/2026
Privilèges du Trésor à jour au 24/06/2026
Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 24/06/2026
Warrants agricoles à jour au 24/06/2026
Saisie pénale de fonds de commerce à jour au 24/06/2026
Logement indigne à jour au 24/06/2026

Pour état conforme comprenant 2 inscriptions.

Tarif fixé par les articles R 444-3 (annexe 4-7) et A. 743-B à A 743-18 du code de commerce.

* NB : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un

état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

** NB : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

*** NB : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

**** NB : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.

ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 2026 / 1108

Publicités de contrats de location à jour au 24/06/2026	Inscription N° 2024CL000266	N° National 44022024CL000266	27/09/2024
Activité : travaux publics transports publics routiers de marchandises & ou loueurs de véhicules industriels travaux fluviaux et maritimes Somme : 46 267,20 EUR sauf mémoire. Bordereau contrat de location en date du 20/09/2024 au taux de Néant% Exigibilité au 01/07/2028 Au profit de : CAPITOLE FINANCE - TOFINSO, 2839 LA LAURAGAISE 31670 LABEGE Objet : Bien gagé : Contrat N°30182550/00/CF/LOC du 01/07/2023 portant sur le bien suivant : Be - Ordinateurs Et Equipements informatiques : VIDEOSURVEILLANCE N°CF FACT N°BU5593260/222L92117 - Lieu de situation : 87-89, rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE - Elisant domicile : CAPITOLE FINANCE-TOFINSO - 2839 La Lauragaise 31670 LABEGE - Eléments d'identification du contrat publié : Contrat N°30182550/00/CF/LOC - Contre : CHARIER T.P, 87-89 rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE N° Insee : 343 691 374 Activité : travaux publics transports publics routiers de marchandises & ou loueurs de véhicules industriels travaux fluviaux et maritimes			

TOTAL : 46 267,20 EUR / Publicités de contrats de location

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 24/06/2026	Inscription N° 2021CB001557	02/11/2021
Activité : travaux publics transports publics routiers de marchandises & ou loueurs de véhicules industriels travaux fluviaux et maritimes Somme : 579 120,00 EUR sauf mémoire. Au profit de : SOGELEASE, 59 Ave du Chatou 92853 RUEIL MALMAISON CEDEX Objet : 1 PELLE HYDROLIQUE VOLVO CHENILLE EC 380 EL 310506 CHENILLE EC 3 80 EL 310506 310506 / 320454 VOLVO/Machines extraction/construct . 1 PELLE HYDROLIQUE VOLVO CHENILLE EC 250 EL 320454 CHENILLE EC 250 EL 320454 310506 / 320454 VOLVO/Machines extraction/constru Contre : CHARIER T.P, 87-89 rue Louis Pasteur 44550 MONTOIR DE BRETAGNE N° Insee : 343 691 374 Activité : travaux publics transports publics routiers de marchandises & ou loueurs de véhicules industriels travaux fluviaux et maritimes		

TOTAL : 579 120,00 EUR / Opération de crédit-bail en matière mobilière

Délivré à Saint-Nazaire, le 25 juin 2026

Le Greffier,



A handwritten signature in blue ink, located at the bottom right of the page.

**Greffé du Tribunal de Commerce de
Nantes**

Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209
44262 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02.40.41.02.00

Réf. Greffe : 2026 / 3182

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délivré le 27/08/2026 exclusivement

REQUERANT

CHARIER ANNE SOPHIE BILY
2BIS R DES MEUNIER
44220 COUERON

DU CHEF DE :

CHARIER TP Société par actions simplifiée
87-89 rue Louis Pasteur 44550 Montoir-de-Bretagne
N° Insee : 343691374
Sauf inscription prise à une autre adresse

**REVELATION
POSITIVE :**

1 inscription de Nantissements de parts de société civile (*) - Validité illimitée

**ABSENCE
D'INSCRIPTION :**

Nant. jud. déf. parts sté civile à jour au 26/08/2026
Nant. prov. parts sté civile à jour au 26/08/2026
Protêts à jour au 26/08/2026
Prêts et délais à jour au 26/08/2026
Warrants (trois catégories) à jour au 26/08/2026
Gages sans dépossession à jour au 26/08/2026
Gages des stocks à jour au 26/08/2026
Nantissements de l'outillage matériel et équipement à jour au 26/08/2026
Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) à jour au 26/08/2026
Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 26/08/2026
Nantissements du fonds de commerce à jour au 26/08/2026
Nantissements du fonds artisanal à jour au 26/08/2026
Nantissement de fonds agricole à jour au 26/08/2026
Nant. jud. art.53 anc.CPC à jour au 26/08/2026
Nantissement judiciaire définitif : art. R 533-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 26/08/2026
Nantissement judiciaire provisoire : art. R 532-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution à jour au 26/08/2026
Déclarations de créances à jour au 26/08/2026
Hypothèque maritime à jour au 26/08/2026
Actes de saisie sur les navires à jour au 26/08/2026
Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 26/08/2026
Hypothèque fluviale à jour au 26/08/2026
Actes de saisie de bateaux à jour au 26/08/2026
Biens inaliénables à jour au 26/08/2026
Publicités de contrats de location à jour au 26/08/2026
Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 26/08/2026
Privilèges du Trésor à jour au 26/08/2026
Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 26/08/2026
Warrants agricoles à jour au 26/08/2026
Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 26/08/2026
Saisie pénale de fonds de commerce à jour au 26/08/2026
Logement indigne à jour au 26/08/2026

Pour état conforme comprenant 1 inscription.

Tarif fixé par les articles R 444-3 (annexe 4-7) et A. 743-8 à A 743-18 du code de commerce.

* NB : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période

**** NB : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4^o.



ETAT SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS N° 2026 / 3182

Nantissements de parts de société civile (*) (**) à Inscription
jour au 26/08/2026 N° 2020PS000078

24/08/2020

Somme : 11 760 000,00 EUR sauf mémoire.

Acte sous seing privé en date du 23/05/2020

Au profit de : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, route de Paris La Garde 44949 Nantes CEDEX 9

Au profit de : CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE, 2 place Graslin CS 10305 44003 Nantes cedex 1, N° Insee : 392 640 090

Au profit de : ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, allée Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon, N° Insee : 378 398 911

Parts nanties de la société : SCI NOUVELLE PASTEUR, 2 bis rue des Meuniers 44220 COUERON (403 212 483)

Nombre de parts : 35000, Valeur : 15,25 EUR, du n°2 au n°35001

Contre : CHARIER TP, 87-89 rue Louis Pasteur 44550 Montoir-de-Bretagne

N° Insee : 343 691 374

TOTAL : 11 760 000,00 EUR / Nantissements de parts de société civile

Délivré à Nantes, le 27 août 2026

Le Greffier,



GREFFE

ANNEXE 2 :

Liste des salariés

	Etablissement	Matricule	Employé	Emploi	Date d'entrée groupe
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	002011	AGLAOU Imane	Chargé(e) études de prix	16/03/2026
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	001786	AUMAITRE Anne-Claire	Chef mission topographie	06/01/2025
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12511Y	BACHELLE Valentin	Mécanicien	16/03/2020
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	08111Q	BADIER Stephane	Conducteur d'engins	02/02/2004
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	002022	BARBARAY Lucas	Conducteur d'engins	01/04/2026
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06351C	BERGOT Sebastien	Chef d'atelier	18/04/2005
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06248Q	BINIASZ Erwann	Responsable technique géotechnique	13/05/2002
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	04942W	BLANCHARD Nicolas	Conducteur d'engins	12/07/1999
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06474L	BOVIN Julien	Conducteur d'engins	14/05/2007
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12467A	BOUHALLIER Franck	Aide conducteur de travaux	02/06/2020
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	04889N	CHATAL Alain	Conducteur de travaux	16/11/1990
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12592L	CHEVALIER Matthieu	Conducteur de travaux	16/05/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12596Q	CHRIST Thomas	Technicien laboratoire	01/06/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12552S	COLIN Vincent	Chef de chantier	01/09/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	00127S	COTTEREAU Nathan	Conducteur d'engins	01/09/2023
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12497H	COURTEILLE Christophe	Chef d'équipe	16/11/2020
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12534Y	COUSIN Alice	Conducteur de travaux	01/06/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	00124Z	DENION Baptiste	Ingénieur - apprenti	01/10/2025
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06647Z	DOLLET Cedric	Conducteur d'engins	23/10/2000
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12437S	FLEURQUIN Jimmy	Ingénieur études	04/11/2019
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06495J	FOUCHER Simon	Foreur	03/09/2007
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12565G	FOUCHEREAU Eric	Chef de chantier	08/11/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	00193Z	FOUQUE Kevin	Conducteur d'engins	22/09/2025
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06146E	FREDOUILLARD Sebastien	Contremaître chantier	16/11/1991
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	04948C	GAUTIER-BRET Yann	Responsable affaires	09/08/1999
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	00123Z	GAUTRON Simon	Chef de chantier	01/09/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12639M	GENTILHOMME Marie	Responsable environnement	29/09/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12626Y	GOURET Corentin	Mécanicien TP	01/09/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12484T	GROLLEAU Thomas	Dessinateur projeteur	02/12/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12521J	GUERCHET Mickael	Conducteur d'engins	31/05/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12538C	JOURET Camille	Ingénieur travaux	02/08/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06394Z	LE MOING Stephane	Conducteur d'engins	03/04/2006
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06162X	LE TROCCQUER Olivier	Géomètre topographe	01/09/2000
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	08121B	LEONE Sebastien	Conducteur d'engins	01/09/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	001096	LETOUSEY Vincent	Conducteur d'engins	02/03/2020
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12236Z	LOISON Youenn	Conducteur d'engins	30/01/2017
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12248M	MAUPOU Vincent	Animateur QSE	22/05/2017
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12238B	MEINZEL Freddy	Conducteur d'engins	01/02/2017
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12560B	MEUNIER Gaetan	Contract Manager	12/10/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12500L	MICHAUD Beatrice	Ingénieur études	09/01/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	001100	MONTIGNY Hubert	Aide conducteur de travaux	03/07/2023
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12548N	MOREAU Nathan	Conducteur d'engins	01/09/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12503P	MORINEAU Jean-Charles	Chef mission topographie	11/01/2021
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06670Z	NEAU Alain	Conducteur d'engins	06/06/2006
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06432Q	NOEL Stephane	Conducteur d'engins	25/09/2006
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	002001	PETIT Arnaud	Chef mission topographie	18/05/2026
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	001558	PIERRE Vincent	Directeur Travaux Terrassement	02/04/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12593M	POMMIER Jerome	Technicien laboratoire	20/05/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06295R	POTAGE Anthony	Mécanicien	12/05/2003
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	001669	PRISECARU Andrei	Animateur QSE	01/10/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12577V	RABALLAND Melanie	Coordinatrice QSE	25/02/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06669Y	RENAUDINEAU Cedric	Conducteur d'engins	21/06/1999
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12554V	ROUSSEL Christelle	Assistant(e) RH / Compta	17/02/2003
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	00152S	SALAUN Galatee	Ingénieur géotechnique	03/01/2024
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06310H	SAUVEE Johann	Responsable études	01/09/2003
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12250P	SMETS Nicolas	Responsable affaires	07/06/2017
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12405H	TANGUY Gurvan	Maçon Assainisseur	01/09/2019
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12349X	THOMAS Stephane	Conducteur d'engins	03/10/2022
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	12341N	VERGER Alex	Conducteur de travaux	01/10/2018
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	08073Z	VERGER Armet	Conducteur d'engins	05/02/1996
1	CHARIER GRANDS TERRASSEMENTS	06409Q	VERHAEGHE Gregory	Ingénieur projet	17/07/2006

ANNEXE 3 :

Liste des éléments transférés

1/ MATERIEL / ENGIN

N° Parc	Section	Libellé	Marque	Type	N° Série	Famille	Libellé Famille	Immatriculation
10815 GTM10815		PICK-UP HILUX 2.4D120 4X4	EQ-511-TOYOTA	N1GJT0CT01	AHTKB3CD7C		10 Véhicules de Fonction	EQ-511-WN
11264 GTM11264		Berlingo - Citroën (CS-678-XV) vh en pi	CITROEN	N10CTRCT0C	VF77B9HF0D		11 Véhicules Sté & Utilit. légers	CS-678-XV
11280 GTM11280		EXPERT - PEUGEOT (DE-813-CH) AT	PEUGEOT	N10PGTCT00	VF3XSAHZ8E		11 Véhicules Sté & Utilit. légers	DE-813-CH
11756 GTM11756		TGE FOURGON - MAN AMÉNAGÉ (G1MAN		N10ARZCTL5	WMA11VUY4		11 Véhicules Sté & Utilit. légers	GP-503-RV
12314 GTM12314		CAM GRAISSAGE MERCEDES CX-28	MERCEDES	2024AK8	WDB6563091		12 Camions Poids Lourds	CX-287-GE
12426 GTM12426		CAMION 4X4 GRUE E4	VOLVO	FM44X0L90	YV2JL40B57F		12 Camions Poids Lourds	915 CAA 44
15311 GTM15311		CITERNE A LIANT NON ROULANTE (C	FILLIAT	TR32E	C33033N3		15 Autres Semi-Remorques	28 AWX 44
17058 GTM17058		ATELIER	MERCEDES	N10MCDCTE	WDB9066331		11 Véhicules Sté & Utilit. légers	CL-578-RR
17060 GTM17060		PENLY INTERIMAIRE	MERCEDES	N10MCDCTE	WDB9066331		11 Véhicules Sté & Utilit. légers	CT-928-RW
21169 GTM21169		BULL CAT D8T - GPS	CATERPILLA	D8T	J8B01362		21 Tracteurs sur chenilles	
21172 GTM21172		BULL CAT D10T - GPS FIXE	CATERPILLA	D10T	RJG02339		21 Tracteurs sur chenilles	
21201 GTM21201		BULL CAT D6 XE LAME SU - GPS TR	CATERPILLA	D6 XE 3D TR	TPLO1048		21 Tracteurs sur chenilles	
21202 GTM21202		BULL CAT D6 XE LAME LGP - GPS TF	CATERPILLA	D6 XE VPAT	WGY01114		21 Tracteurs sur chenilles	
21206 GTM21206		BULL CAT D6 XE LAME SU - GPS	CATERPILLA	D6 XE	TPL10301		21 Tracteurs sur chenilles	
23062 GTM23062		SCRAP AUTO 631E	CATERPILLA	631E S2	1NB01482		23 Décapeuses automotrices	
23063 GTM23063		SCRAP AUTO 631G	CATERPILLA	631G	AWK00279		23 Décapeuses automotrices	
23064 GTM23064		SCRAP AUTO 631G	CATERPILLA	631G	CLR00267		23 Décapeuses automotrices	
23065 GTM23065		SCRAP AUTO 631G	CATERPILLA	631G	DFA00188		23 Décapeuses automotrices	
23066 GTM23066		SCRAP AUTO 631G	CATERPILLA	631G	DFA00413		23 Décapeuses automotrices	
23067 GTM23067		SCRAP AUTO 631G	CATERPILLA	631G	DFA00469		23 Décapeuses automotrices	
26070 GTM26070		NIVELEUSE 14H VHP+	CATERPILLA	14H VHP+	ASE00647		26 Niveleuses	
26089 GTM26089		NIVELEUSE CAT 14	CATERPILLA		14 OEN400126		26 Niveleuses	
28355 GTM28355		TOMBEREAU ARTICULE - VOLVO A4I	VOLVO	A40F	11738		28 Tombereaux articulés	
28356 GTM28356		TOMBEREAU ARTICULE - VOLVO A4I	VOLVO	A40F	11739		28 Tombereaux articulés	
28364 GTM28364		TOMBEREAU ARTICULE - BELL B40E	BELL	B40E	B93A640EP0		28 Tombereaux articulés	
28368 GTM28368		TOMBEREAU ARTICULE - CAT 730 +	CATERPILLA		730 3T300235		28 Tombereaux articulés	
28369 GTM28369		TOMBEREAU ARTICULE - CAT 730 +	CATERPILLA		730 3T300236		28 Tombereaux articulés	
28371 GTM28371		TOMBEREAU ARTICULE - KOMATSU	KOMATSU	HM400-5	10732		28 Tombereaux articulés	
28373 GTM28373		TOMBEREAU ARTICULE - KOMATSU	KOMATSU	HM400-5	11212		28 Tombereaux articulés	
32305 GTM32305		PELLE LIEBHERR R974C LCV	LIEBHERR	R974C LCV	1417-34988		32 Pelles sur chenilles	A-DIRECTE
32369 GTM32369		PELLE CATERPILLAR 352FL XE VG	CATERPILLA	352FL XE VG	MDR10013		32 Pelles sur chenilles	DIRECTE
32399 GTM32399		PELLE CATERPILLAR 323 NG	CATERPILLA	323 NEXTGE	INDL10817		32 Pelles sur chenilles	
32430 GTM32430		PELLE KOMATSU PC240 LC11	KOMATSU	PC240 LC11	K75765		32 Pelles sur chenilles	
32465 GTM32465		PELLE KOMATSU PC240 LC11	KOMATSU	PC240 NLC11	K75923		32 Pelles sur chenilles	
32470 GTM32470		PELLE VOLVO EC750 2025	VOLVO	EC750 EL	VCEC750EEC		32 Pelles sur chenilles	
36059 GTM36059		TAMROCK RANGER 800	TAMROCK	RANGER800	106T10130-1		36 Perforatrices	
37126 GTM37126		PINCE DE CHANVRE	SOUCHET	PINCE	P687		37 Equipmt Pelle Décons. gde géo	
40247 GTM40247		ELEVATEUR 4X4 MANITOU M30-4	MANITOU	M30-4	125893		40 Matériels de Levage divers	
48167 GTM48167		Cuve Adblue 440L	EMILIANA	SE440Z1	2576U		48 Citerne non immat	
48168 GTM48168		Cuve Adblue 440L	EMILIANA	SE440Z1	INCONNU		48 Citerne non immat	
48169 GTM48169		Cuve Adblue 440L	EMILIANA	SE440Z1	INCONNU		48 Citerne non immat	
48170 GTM48170		Cuve Adblue 220L	EMILIANA	SE440Z1			48 Citerne non immat	
48171 GTM48171		Cuve Adblue 220L	EMILIANA	SE440Z1			48 Citerne non immat	
48172 GTM48172		CUVE 3000L JAUNE	ALOREM	WESTERN 3C	5248/8264/45		48 Citerne non immat	
50079 GTM50079		RECYCLEUSE DE CHAUSSEE A FRC	WIRTGEN	WR240I	10 WR 1076		50 Répanduses	
52029 GTM52029		ARROSEUSE A30D	VOLVO	A30D	10079		52 Arroseuses	
54121 GTM54121		Karsher 220 bars Eau Chaude	SUROIL	MILLENIUM 213	623-0964		54 Nettoyeurs et traitements eaux	
54131 GTM54131		ECONET 1 station de filtration STD3		STD3 AUTOM	6422022		54 Nettoyeurs et traitements eaux	
68015 GTM68015		Epandeur de liant sur A25G 6 x 6	STREUMAST	SW 16MC	A25G - VCE0.		68 Epandeurs-Régieurs-Lisseurs	
68017 GTM68017		EPANDEUR A CHANVRE	SOUCHET	TRACTE 2 E	E686		68 Epandeurs-Régieurs-Lisseurs	

72025	GTM72025	CHARRUE	JONQUET	JML4D	10J013330	72	Malaxeurs, blanc, béton
72027	GTM72027	CHARRUE	JONQUET	JML4D	10J013360	72	Malaxeurs, blanc, béton
72063	GTM72063	STABILISATRICE DE SOL WIRTGEN	WIRTGEN	WR240I	10 WR 1076	72	Malaxeurs, blanc, béton
80031	GTM80031	GROUPELECT	SDMO	HX4000 MON	3,4423E+10	80	Groupes électrogènes
82060	GTM82060	ENREGISTREUR DE PARAMETRE		BAPMC160	528	82	Matériel Labo et détection
82061	GTM82061	ETUVE	FRIOLABO	AE240INDUS	511162	82	Matériel Labo et détection
82064	GTM82064	MACHINE ESSAI A POINCONS CONIQ				82	Matériel Labo et détection
85008	GTM85008	NIVEAU	LEICA	NA28	626653	85	Matériel topo
85012	GTM85012	NIVEAU	LEICA	NA20	630222	85	Matériel topo
85025	GTM85025	LASER	SPECTRA	DG613-FR	18412553	85	Matériel topo
85029	GTM85029	STATION TOTALE		SPS620 5"/5" A COMPLETE		85	Matériel topo
85029	GTM85029	STATION TOTALE		SPS620 5"/5" A COMPLETE		85	Matériel topo
85050	GTM85050	NIVEAU	LEICA	NA728	5234100	85	Matériel topo
85137	GTM85137	NIVEAU	PENTAX	AFL240	610414	85	Matériel topo
85138	GTM85138	NIVEAU	LEICA	NA24	656518	85	Matériel topo
85139	GTM85139	NIVEAU	LEICA	NA24	685740	85	Matériel topo
85140	GTM85140	NIVEAU	LEICA	NA20	683733	85	Matériel topo
85141	GTM85141	NIVEAU	NIKON	AZ2S	875287	85	Matériel topo
85142	GTM85142	NIVEAU	LEICA	NA828	A10444	85	Matériel topo
85143	GTM85143	NIVEAU	LEICA	NA828	A10717	85	Matériel topo
85147	GTM85147	NIVEAU	LEICA	NA824	5119273	85	Matériel topo
85148	GTM85148	NIVEAU	LEICA	NA828	SII4505	85	Matériel topo
85151	GTM85151	NIVEAU	LEICA	NA728	5135427	85	Matériel topo
85152	GTM85152	STATION TOTALE	LEICA	TCM1105+	623502	85	Matériel topo
85154	GTM85154	NIVEAU	LEICA	NA728	5231738	85	Matériel topo
85190	GTM85190	STATION TOTALE	LEICA	TCRA1103+	625836	85	Matériel topo
85191	GTM85191	LASER	SPECTRA	LL400	5469486	85	Matériel topo
85192	GTM85192	GPS POUR BULL D10T	TRIMBLE	MS860	220286728	85	Matériel topo
85193	GTM85193	GPS POUR BULL D8T	TRIMBLE	BLADE PRO 3D MS850		85	Matériel topo
85194	GTM85194	STATION DE REFERENCE	TRIMBLE	MS750		85	Matériel topo
85196	GTM85196	NIVEAU	LEICA	NA724	5480065	85	Matériel topo
85228	GTM85228	GPS POUR BULL D6T	TRIMBLE	MS860	220353353	85	Matériel topo
85248	GTM85248	GPS POUR NIVELEUSE 14H	TRIMBLE	MS990		85	Matériel topo
85249	GTM85249	STATION DE REFERENCE	TRIMBLE	SPS851	4803K11781	85	Matériel topo
85250	GTM85250	STATION MOBILE GPS	TRIMBLE	SPS881	4804144465	85	Matériel topo
85270	GTM85270	STATION DE REFERENCE	TRIMBLE	SPS851	4903K60242	85	Matériel topo
85271	GTM85271	LASER CANAL	SPECTRA	DG511	16027	85	Matériel topo
85315	GTM85315	DETECTEUR DE RESEAUX	RIDGID	SR20	213-12874	82	Matériel Labo et détection
85355	GTM85355	LASER SIMPLE PENTE	LEICA	RUGBY270S	18506	85	Matériel topo
85449	GTM85449	BASE GNSS	TRIMBLE	SPS855	A COMPLETE	85	Matériel topo
85450	GTM85450	GPS POUR NIVELEUSE 14	TRIMBLE	EARTHWORKS 3D		85	Matériel topo
85454	GTM85454	GPS POUR PELLE 336	TRIMBLE	A2 EARTHWORKS 3D		85	Matériel topo
85513	GTM85513	GPS POUR PELLE PC240				85	Matériel topo
85514	GTM85514	GPS POUR MALAXEUR				85	Matériel topo
85532	GTM85532	CANNE GPS + TABLETTE	TRIMBLE	SPS785	6114500046	85	Matériel topo
85616	GTM85616	BASE GNSS	TRIMBLE	SPS855	5420R01289	85	Matériel topo
85638	GTM85638	CANNE GPS + TABLETTE	TRIMBLE		DAD2409003	85	Matériel topo
85644	GTM85644	DRONE	DJI		MAVIC 3E RTFRAW2EN0H	85	Matériel topo
85663	GTM85663	GPS POUR PELLE EC750	TRIMBLE			85	Matériel topo
85714	GTM85714	DETECT VIB	NOBEL	P3	56	82	Matériel Labo et détection
86092	GTM86092	Compresseur 3000 L - 7B	ATLAS	XAS57PE	AIP635351	86	Compresseurs
86101	GTM86101	Compresseur 2500 L - 7B	ATLAS	XAS47KD PE	YA30629538C	86	Compresseurs
86112	GTM86112	Compresseur 2500L - 7B	ATLAS	XAS47KD PE	YA3062972D	86	Compresseurs
86113	GTM86113	Compresseur 2500 L - 7B	ATLAS	XAS47KD PE	YA3062978D	86	Compresseurs
87102	GTM87102	Groupe poste de soudure MPM	MPM	5/180ID-AE	2006831	87	Outillage d'Atelier - Chantier
87201	GTM87201	DÉROULEUR POUR GÉOGRILLE				42	Manutention-Elevation
87222	GTM87222	COMPRESSEUR				86	Compresseurs
87238	GTM87238	CRIC HYDOPNEUMATIQUE	FACOM	DL1530CAPF	2,022E+11	87	Outillage d'Atelier - Chantier
87306	GTM87306	GROUP SOUD	MPM	5/180ID-AE	2613595	87	Outillage d'Atelier - Chantier
87307	GTM87307	GROUP SOUD	MPM	5/180ID-AE	2613596	87	Outillage d'Atelier - Chantier
87782	GTM87782	DECOUPEUSE THERMIQUE	STIHL	TS420	181955386	87	Outillage d'Atelier - Chantier
87948	GTM87948	DECOUPEUSE THERMIQUE	STIHL	TS440	184470222	87	Outillage d'Atelier - Chantier
88091	GTM88091	Container 6M 20P Mécanique	COURANT		145	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88153	GTM88153	BUNGALOW LABO TERRASSEMENT	COURANT	MGN60	963	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88191	GTM88191	BUNGALOW LABO TERRASSEMENT	COURANT	MGN60	2070	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88194	GTM88194	Container 6M 20P Huile GT	COBRA	DRY		88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88195	GTM88195	CONTENEUR 20P	COBRA	DRY		88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88207	GTM88207	Container 6M 20P - M.MORANSAIS	ROLLAND	21M3	109/5	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88228	GTM88228	CONTAINER LABO - ESSAI GRANUL	ROLLAND		822656/6	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88229	GTM88229	Container 6M 20P Courteille	NEREPCO	DRY	112/2	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88232	GTM88232	HANGAR ATELIER BATEX	ALGECO	BATEX B12 8T		88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88381	GTM88381	Container 6M 20P Atelier	PROGECO	STANDARD	SGRU204994	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88395	GTM88395	HANGAR ATELIER BATEX	ALGECO	BATEX B12 8T		88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88447	GTM88447	Container 3M 10P Tamrock 36059	SODISCO	CS8-3M	SC8-3M-031-4	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88466	GTM88466	CONTAINER 3M - HUILE	SODISCO	CS8-3M	SC8-3M-092-4	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88482	GTM88482	Bureau 10P - Atelier	SODISCO	CS10	SC10-021-08	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88483	GTM88483	Container 3M 10P BUREAU/ATELIER	SODISCO	CS10	SC10-022-08	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88484	GTM88484	CONTAINER LABO TERRASSEMENT	SODISCO	CS20	SC20-054-08	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88485	GTM88485	CONTAINER STOCKAGE HUILES	SODISCO	CS20	SC20-052-08	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes
88518	GTM88518	Container Bureau/Atelier 8M 30P	SODISCO	SC20-8M	SC20-8M-001	88	Baraques-Conteneurs-Roulottes

88537	GTM88537	Container 6M 20P - HUILE	AFBL	20P	101522/7	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88561	GTM88561	Container 6M 20 P STOCAGE HUILE	PECOT	20P	11223	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88564	GTM88564	Container 3M 10P - TOPO	AFBL	10P	61043018	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88565	GTM88565	Container 3M 10P TOPO	AFBL	10P	61045275	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88584	GTM88584	Container KARCHER 10P	AFBL	8P	61164014	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88585	GTM88585	Container Stock 20P - SMETS Nicolas	AFBL	20P		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88738	GTM88738	CONTAINER LABO TERRASSEMENT	PECOT	CS20	9	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88761	GTM88761	Container 3M 10P Stock maçon GT			62139009	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88856	GTM88856	ARCHE Container ATELIER 8X6 ML	KROFTMAN	CONTAINER SHELTER CT,		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
89014	GTM89014	PHOTOCOPIEUR	KONICA	1020AS10	552316424	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89015	GTM89015	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF05544	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89023	GTM89023	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF18571	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89051	GTM89051	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF65326	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89056	GTM89056	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1216 26LF19942	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89060	GTM89060	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF05544	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89113	GTM89113	PHOTOCOPIEUR	KONICA	BH163	2125457	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89137	GTM89137	PHOTOCOPIEUR	CANON	IRC4080I	TPH01718	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89161	GTM89161	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C284	21016911	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89172	GTM89172	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C284		89 Bâtiment - Matériel de bureau
89182	GTM89182	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C364	A5C10210181	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89202	GTM89202	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C658		89 Bâtiment - Matériel de bureau
89213	GTM89213	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C658	A79J0210035	89 Bâtiment - Matériel de bureau
87222	GTM87222	COMPRESSEUR				86 Compresseurs
87238	GTM87238	CRIC HYDOPNEUMATIQUE	FACOM	DL1530CAPF	2,022E+11	87 Outillage d'Atelier - Chantier
87306	GTM87306	GROUP SOUD	MPM	5/180ID-AE	2613595	87 Outillage d'Atelier - Chantier
87307	GTM87307	GROUP SOUD	MPM	5/180ID-AE	2613596	87 Outillage d'Atelier - Chantier
87782	GTM87782	DECOUPEUSE THERMIQUE	STIHL	TS420	181955386	87 Outillage d'Atelier - Chantier
87948	GTM87948	DECOUPEUSE THERMIQUE	STIHL	TS440	184470222	87 Outillage d'Atelier - Chantier
88091	GTM88091	Container 6M 20P Mécanique	COURANT		145	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88153	GTM88153	BUNGALOW 6M 20P LABO	COURANT	MGN60	963	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88191	GTM88191	BUNGALOW LABO 6M 20P	COURANT	MGN60	2070	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88194	GTM88194	Container 6M 20P Huile GT	COBRA	DRY		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88195	GTM88195	CONTENEUR 20P	COBRA	DRY		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88207	GTM88207	Container 6M 20P - M.MORANSAIS	ROLLAND	21M3	109/5	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88228	GTM88228	Container 6M 20P LABO	ROLLAND		822656/6	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88229	GTM88229	Container 6M 20P Courteille	NEREPCO	DRY	112/2	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88232	GTM88232	HANGAR ATELIER BATEX	ALGECO	BATEX B12 8T		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88381	GTM88381	Container 6M 20P Atelier	PROGECO	STANDARD 2	SGRU204994	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88395	GTM88395	HANGAR ATELIER BATEX	ALGECO	BATEX B12 8T		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88447	GTM88447	Container 3M 10P Tamrock 36059	SODISCO	CS8-3M	SC8-3M-031-4	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88466	GTM88466	CONTAINER 3M - HUILE	SODISCO	CS8-3M	SC8-3M-092-4	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88482	GTM88482	Bureau 10P - Atelier	SODISCO	CS10	SC10-021-08	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88483	GTM88483	Container 3M 10P BUREAU/ATELIER	SODISCO	CS10	SC10-022-08	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88484	GTM88484	Container 6M 20 P LABO	SODISCO	CS20	SC20-054-08	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88485	GTM88485	Container stockage huiles	SODISCO	CS20	SC20-052-08	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88518	GTM88518	Container Bureau/Atelier 8M 30P	SODISCO	SC20-8M	SC20-8M-001	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88537	GTM88537	Container 6M 20P - HUILE	AFBL	20P	101522/7	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88561	GTM88561	Container 6M 20 P STOCAGE HUILE	PECOT	20P	11223	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88564	GTM88564	Container 3M 10P - TOPO	AFBL	10P	61043018	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88565	GTM88565	Container 3M 10P TOPO	AFBL	10P	61045275	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88584	GTM88584	Container KARCHER 10P	AFBL	8P	61164014	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88585	GTM88585	Container Stock 20P - SMETS Nicolas	AFBL	20P		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88738	GTM88738	Container 6M 20P - LABO	PECOT	CS20	9	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88761	GTM88761	Container 3M 10P Stock maçon GT			62139009	88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
88856	GTM88856	ARCHE Container ATELIER 8X6 ML	KROFTMAN	CONTAINER SHELTER CT,		88 Baraques-Conteneurs-Roulottes
89014	GTM89014	PHOTOCOPIEUR	KONICA	1020AS10	552316424	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89015	GTM89015	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF05544	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89023	GTM89023	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF18571	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89051	GTM89051	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF65326	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89056	GTM89056	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1216 26LF19942	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89060	GTM89060	PHOTOCOPIEUR	KONICA		1212 26FF05544	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89113	GTM89113	PHOTOCOPIEUR	KONICA	BH163	2125457	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89137	GTM89137	PHOTOCOPIEUR	CANON	IRC4080I	TPH01718	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89161	GTM89161	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C284	21016911	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89172	GTM89172	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C284		89 Bâtiment - Matériel de bureau
89182	GTM89182	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C364	A5C10210181	89 Bâtiment - Matériel de bureau
89202	GTM89202	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C658		89 Bâtiment - Matériel de bureau
89213	GTM89213	PHOTOCOPIEUR	KONICA	C658	A79J0210035	89 Bâtiment - Matériel de bureau

22

2/ CONTRATS LLD

Libellé	Marque	Type	N° Série	Libellé Famille	Libellé Position	Immatriculation	Fin Contrat	Durée
						on	LLD	LLD
208 ROADTR	PEUGEOT	M10PGTVP125R589	VR3UBVHTKMT090532	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GC-758-FE	22/10/2027	72
308 - PEUGE	PEUGEOT	M10PGTVP199Z427	VR3FCYHZTPY577469	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GR-441-AG	29/03/2027	42
308 ALLURE	PEUGEOT	M10PGTVP199S420	VR3FBYHZTPY521238	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GN-079-DZ	17/04/2028	60
308 - PEUGE	PEUGEOT	M10PGTVP202P317	VR3FPHNSLPY601721	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GQ-385-QA	01/09/2027	48
308 - PEUGE	PEUGEOT	M10PGTVP202P317	VR3FPHNSLPY634560	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GS-705-ED	08/03/2027	39
208 - PEUGE	PEUGEOT	UPHNEK-K1T500	VRUPHNEKR5004342	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GV-438-DB	04/06/2027	39
E-308 SW 15	PEUGEOT	M10PGTVP230C736	VR3FNZKW8TY551587	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HL-105-EZ	19/06/2030	48
CAPTUR E-TIRENAULT		M10RENVJP90M509	VF1RJB00873915699	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HB-720-SQ	20/02/2030	60
KONA ELECTHYUNDAI		M10HMCVP004X894	TMAH881A4RJ025447	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GZ-123-AA	16/09/2029	60
3008 - ALLUR	PEUGEOT	M10PGTVP209G83	VR3KAHPY6SS054411	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HC-140-XX	16/05/2028	36
3008 HYBRID	PEUGEOT	M10PGTVP209G883	VR3KAHPY2RS091840	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GY-608-VX	05/09/2028	48
3008 - ALLUR	PEUGEOT	M10PGTVP22H610	VR3KAHPY455095412	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HD-520-RA	30/06/2030	60
COROLLA BFTOYOTA		M10JT0VP084R663	SB1ZB3AEX0E290963	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HM-636-DN	07/11/2029	39
308 SW - PEI	PEUGEOT	M10PGTVP212W483	VR3FRHPY0SY535455	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HC-273-TN	05/11/2029	54
KONA ELECTHYUNDAI		M10HMCVP004X894	TMAH881AXRJ031513	Véhicules de Fonction	Location longue durée	HB-442-TL	24/08/2029	54
308 SW BLUI	PEUGEOT	M10PGTVP1763271	VR3FCYHZLNY576517	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GJ-437-FY	21/09/2027	60
C4 SPACETCCITROEN		M10CTRPV119B194	VF73AYHZ4NJ654932	Véhicules de Fonction	Location longue durée	GJ-823-DZ	22/09/2027	60
C4 SPACETCCITROEN		M10CTRPV080X327	VF73AYHZPLJ756506	Véhicules de Fonction	Location longue durée	FS-342-GV	15/09/2026	72
208 5P ACTIV	PEUGEOT	M10PGTVP099T751	VR3UBVHTKM5806833	Véhicules de Fonction	Location longue durée	FX-111-SW	22/03/2027	72
EXPERT - PE	PEUGEOT	VFEHTM-D2J21U	VF3VFEHTMPZ039523	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GS-166-BL	08/02/2028	51
EXPERT - PE	PEUGEOT	VFEHTM-D2J21U	VF3VFEHTMPZ039524	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GT-878-NM	24/04/2028	51
PARTNER M	PEUGEOT	EDYHT2-42E4BR	VR3EDYHT7SN536990	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HF-772-JR	26/09/2030	60
EXPERT - PE	PEUGEOT	VFEHTM-D2J11U	VF3VFEHTMRZ011087	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GX-573-TW	07/10/2028	51
FOURG SPRIMERCEDES		906BB35L2U51350BXX	W1V3KBFZXT7892111	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HK-579-EM	30/04/2031	60
C4 STE HYBFCITROEN		M10CTRPV2061133	VR7BAHPY4RE062708	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GZ-028-PG	12/11/2029	60
FOURG SPRIMERCEDES		906BB35L2US1350BXX	W1V3KBFZ6TP896690	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HK-641-HC	30/04/2031	60
EXPERT - PE	PEUGEOT	N10PGTCT180A817	VF3VFEHTMNZ0A817	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GH-928-AY	03/04/2028	69
308 ACTIVE F	PEUGEOT	310PGTVP1761269	VR3FBYHZLNY586913	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GJ-317-MA	12/01/2027	51
PARTNER - F	PEUGEOT	N10PGTCT180D371	VR3EFYHT2MNS55320	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GD-756-ZV	19/10/2026	57
BOXER - PEL	PEUGEOT	N10PGTCT2165122	VF3YDGD1RMA54982	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HB-597-WF	31/03/2030	60
EXPERT STD	PEUGEOT	VLEHTM-42F4DS	VF3VLEHT7RZ052278	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GZ-956-PW	09/01/2030	60
308 - PEUGE	PEUGEOT	M10PGTVP1761269	VR3FBYHZLNY574704	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	GJ-606-WK	24/04/2027	54
EXPERT - PE	PEUGEOT	VLEHTM-42F4DS	VF3VLEHT0RZ052252	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HC-694-FW	01/10/2029	54
EXPERT M 150	PEUGEOT	VPFC3M-42E8BD	VF3VPFC34TU422690	Véhicules Sté & Utilit. légers	Location longue durée	HL-534-OM	10/07/2030	48

3/ CHANTIERS EN COURS

Marché	Avenant MOA	Avenant convention GRPT	Avenant acte SEP	Avenant contrat de sous-traitance	Commentaire
PS11-12 - Contournement de Rois IV	Non	Non	Non	Non	Protocole en cours (post-DGD)
Déviations de l'ajilieu	Non	Non	Non	Non	Intjle Tribunal Socotec
Le Saône	Oui	Oui	Non	Oui (le verse / le verse / le verse)	
Port de Brest	Oui	Oui	Oui	Oui (le verse / le verse / le verse)	
SPRZ PENLY	Non	Non	Non	Non	Cut contractuel au 30/09/2026
CSNE - Remplacement de l'Orise	Oui	Oui	Oui	Oui	Protocole en cours (avant DGD)
CSNE - Suite de No 100	Oui	Oui	Oui	Oui	
RN 147 - Déviation de Lussac les Châteaux	Oui	Oui	Oui	Oui (le verse / le verse / le verse)	
GSE / Amazon Derval	Non	Non	Non	Non	Activité GT terminée
Travaux pour CM Luré - La Clarté	Non	Non	Non	Non	Travaux sur bons de commande
RN 27	Oui	Oui	Oui	Oui	DG en cours

4/ CHANTIERS CLOS RÉCEMMENT

CHANTIER	Données générale	Titre de marché	Marché Privé (MOA PSD)	Actions liées à l'APA
Campus	Données générale	Actions résiduelles	Solde sinistre TGBT - 2800 € à percevoir	Aucune action
Contournement de Donges	Données générale	Actions résiduelles	Protocole Sinistre "Courche de forme / Effilage / SM4) à signer	Aucune action
Plateforme Aibelle	Données générale	Actions résiduelles	Marché Public (MOA SNCF)	Aucune action
Préchargement Montoir	Données générale	Actions résiduelles	Marché Privé	Aucune action
RN 141 Exideuil	Données générale	Actions résiduelles	Marché Public (MOA GPMHNSI)	Aucune action
	Données générale	Actions résiduelles	Marché Public (MOA DREAL)	Aucune action
	Données générale	Actions résiduelles	Aucune	Aucune action
	Données générale	Actions résiduelles	Aucune	Aucune action
	Données générale	Actions résiduelles	Aucune	Aucune action
	Données générale	Actions résiduelles	Aucune	Aucune action

5/ APPEL D'OFFRE EN COURS

Affaire	Action	Commentaires
La République RN 141 Lussac		
Nord Confluence	Convention de Gr	Information mandataire
	Avenant (marchés en cours)	
	Candidatures	Récupérer DC2 et RC des candidatures retenues
	Offres en cours	Analyse les critères d'examen des candidatures pour vérifier que le changement d'entité (notamment le CA des exercices passés) ne remet pas en cause la notation

6/ SEP

SEP GERANT

	SEP	SIREN
	SEP GERANT	
1	458122 LGV SEA	794 404 731
2 MH	458133 SEP RN27	841 909 054
3 VV	458132 SEP RN141	841 096 613
4 RN	458127 SEP RN88	810 348 979
5 C4	458148 CSNE TERRASSEMENTS	920 441 821
6	NOYON	
7		
8		
9		
10		

SEP NON GERANT

	SEP	SIREN
	SEP NON GERANT	
1	458141 DONGES	
3	458153 POLDER	
4	458154 PENLY	
5	LUSSAC - RN 147	
6		
7		
8		
9		
10		

7/ RETENUES DE GARANTIE

Chantiers	Noms	Solde au 31/12/25	TVA 31/12/25	Reprise 2026	Dotation 2026	Solde au 31/12/26	TVA 31/12/26	Observations
GTC20001	PSG LACHAUX	4 757,66	0			4 757,66	0	client relancé - sans réponse -
GTC22002	PLATEFORME B	19 999,90	3 333,32			19 999,90	3 333,32	Retenue CCAP - reversement fin de chantier
GTC22002	PLATEFORME B			8316,47	8 316,47	0,00	0,00	
						0	0	
						0	0	
	TOTAL	24 757,56	3 333,32	8316,47	8 316,47	24 757,56	4 719,40	

8/ EMPRUNTS

Pas d'emprunt attaché à la Branche d'Activité Apportée

22

9/ QUALIFICATIONS

Qualifications agence Grands Terrassements

Certifications ISO

ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001

Management de la qualité
Management environnemental
Management de la santé et de la sécurité au travail

Qualifications professionnelles FNTP (numéro d'adhérent 14276) :

Légende :

C : Identité Professionnelle pour activité coutumière de l'entreprise

P : Identité Professionnelle probatoire

I : Identité Professionnelle implicite découlant d'un niveau de qualification supérieur

Famille	Sous-famille	N° qualification	Libellé qualification	CHARIERTP (toutes agences)	Agence Grands Terrassements
1 Ouvrages d'art et industriels	11 - Ouvrages d'art béton et acier	1111	Ouvrages de haute technicité		
		1112	Ouvrages de haute technicité en milieu maritime ou fluvial		
		1141	Ouvrages en maçonnerie	C	
	14 - Ouvrages en site maritime ou fluvial	1411	Battage, site maritime non protégé		
		1422	Draage fluvial ou site maritime protégé		
		1424	Enrochement fluvial ou site maritime protégé		
2 Préparation et réhabilitation des sites, fondations et terrassements	21 - Libération des sols, Déconstruction	211	Démolition par engin mécanique	C	
		215	Gestion des EEE	P	
		216	Dépollution avec ou sans évacuation	C	
		221	Forages et sondages	P	P
	22 - Reconnaissance des sols	2311	Grands terrassements	C	C
		2312	Terrassements technicité moyenne à haute	I	I
		2313	Terrassement technicité moyenne	I	I
		2321	Terrassement courant milieu urbain	C	
	23 - Ouvrages en terre, terrassements	2322	Terrassement courant milieu non urbain		
		2331	Remblais et PST traitées	C	C
		2332	CDF traitée liant voies faible trafic		
		2333	CDF traitée liant voies fort trafic	C	C
		2341	CDF granulaires fort trafic	P	P
		2342	CDF granulaires faible trafic		
		2351	Terrassement dans l'eau prof > 4m		
		2352	Terrassement en milieu humide sensible	C	
		2361	Travaux à l'explosif haute technicité	C	C
		2422	Protection et fixation des sols contre l'érosion	C	
	24 - Fondations spéciales	2422	Autres types de micropieux		
		2443	Pieux et fondations autres que pieux forés et moulés		
		2442	Pieux forés creux		
		252	Battage de palisanches		
	25 - Soutènement	2531	Autres types de soutènement H > 6m		
		2541	Tirants actifs et définitifs		
		2542	Autres ancrages		
		261	Rabattement de nappe		
	26 - Consolidation, Etanchement des sols, confortement	2623	Renforcement		
		2652	Injection de remplissage de cavités		
	27 - Travaux de génie écologique	2711	Restauration d'écosystèmes terrestres	P	
		2712	Rétablissement de continuité écologique en milieu terrestre		
		2723	Restauration hydromorphologique	C	
		311	Assises de chaussées	C	
3 Voies, routes, pistes d'aéroport	31 - Trafic très important	3121	Enrobés classiques	C	
		3124	Enrobés recyclés	P	
		3222	Enrobés spéciaux	C	
	32 - Trafic important	3224	Enrobés recyclés	C	
		331	Assises de chaussées		
	33 - Autres trafics	334	Enduits superficiels	C	
		3352	Enrobés à l'émulsion	C	
		341	Assises de chaussées	C	
	34 - Chaussées urbaines	3421	Enrobés classiques	C	
		3451	Pavés et dalles pierre naturelle	C	
		3452	Pavés et dalles béton	C	
		346	Pose de bordure	C	
		347	Petits ouvrages divers en maçonnerie	C	C
	35 - Chaussées aéronautiques				
	36 - Travaux d'articulation				
	37 - Équipements de la route				
5 Eau, assainissement	51 - Tranchées réseaux à écoulement sous pression ou libre	5141	Cana prof > 5,5m avec nappe + urbain		
		5142	Cana prof > 5,5m sans nappe + urbain		
		5143	Cana prof < 3,5m urbain avec nappe		
		5144	Cana prof < 3,5m hors nappe et urbain		
		5151	Cana prof > 5,5m hors nappe et urbain		
		5152	Cana prof > 5,5m hors nappe et non urbain		
		5153	Cana prof 5,5 à 3,5m hors nappe et non urbain		
		5154	Cana prof < 3,5m hors nappe et non urbain	C	
6 Électricité, télécommunication, vidéo	68 - Pose de fourreaux	5181	Cana écoulement libre D > 600mm	C	C
		5162	Cana écoulement libre D < 600mm	I	I
		681	Pose de tube PVC télécom LST		
7 Travaux spéciaux	71 - Travaux liés à la construction d'ouvrages d'art et industriels	713	Sciage forage		
		7142	Manutention en milieu maritime ou fluvial		
	72 - Travaux liés à la réparation-réhabilitation	7234	Renforcement et réparation par clous, tirants, micropieux		
		7261	Jointoiement des maçonneries		
		7262	Régénération et injection des maçonneries		
		7263	Reprise des maçonneries		
		7271	Reprise de bétons dégradés		
		7272	Injection des fissures		
	73 - Construction de réseaux par procédés spéciaux				
	74 - Travaux de la filière eau	743	Travaux de rectification et couraillage cours d'eau et fossés	C	
	75 - Travaux liés à la protection de l'environnement	753	Assainissement des sols par drainage	C	C
		756	Traitement et réutilisation de matériaux	C	C
	76 - Autres travaux spécialisés				

20

10/ ENGAGEMENTS HORS BILAN

Société	Agence	Organisme financier	Objet du marché	Date de prise d'effet	Montant de la garantie	Bénéficiaire	Montant de la garantie	Bénéficiaire	Etat du contrat
TP	GT	BNP Paribas	ISOND SOMMIERES DU CLAIN	23/11/2018	1 500,00	SUEZ RV SUD OUEST	1 500,00	GICRAM	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	REFECTION COUCHE DE FORME STRUCT	15/11/2024	46 667,47	GICRAM	46 667,47	BANQUE CIC	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	RD17 MISE 2X2 VOIES AXE RENNES RED	19/11/2014	73 439,56	BANQUE CIC	73 439,56	GPT ROGER MARTIN COLAS SO BOUGUES TP RF SICTP ABR	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	POLDER	03/07/2015	257 000,87	GPT ROGER MARTIN COLAS SO BO	257 000,87	LAGADECTP	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	DEVELOPEMENT DU PORT DE BREST-LO	26/01/2017	378 233,26	DEPARTEMENT DU LOIRET	378 233,26	DEPARTEMENT DU LOIRET	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	DEVIATION DE JARGEAU ET ST DENIS DEL	31/05/2021	806 222,44	DEPARTEMENT DU LOIRET	806 222,44	DEPARTEMENT DU LOIRET	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	DEVIATION DE JARGEAU ET ST DENIS DEL	02/06/2021	137 945,28	DEPARTEMENT DU LOIRET	137 945,28	DEPARTEMENT DU LOIRET	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	ETUDE D'EXECUTION ET TRAVAUX D'AME	27/12/2021	28 905,03	PORTS DE NORMANDIE	28 905,03	PORTS DE NORMANDIE	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	ETUDE D'EXECUTION ET TRAVAUX D'AME	20/07/2022	616 210,69	PORTS DE NORMANDIE	616 210,69	SOCIETE DU CANAL SEINE NORD EUROPE	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	RESCONDEMENT DE L'OISE A MONTMAOQ	08/09/2022	57 785,17	SOCIETE DU CANAL SEINE NORD I	57 785,17	DEPARTEMENT DU LOIRET	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	DEVIATION DE JARGEAU ET SAINT DENIS	26/11/2024	284 992,48	DEPARTEMENT DU LOIRET	284 992,48	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS SAANE VIENNE ET SCIE	Acte en vie
TP	GT	BNP Paribas	PROJET TERRITORIAL DE LA BASSE VALLE	06/12/2024	306 492,48	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VE	306 492,48	REGION BRETAGNE	Acte en vie
TP	GT	CEGC	MARCHE DE TRAVAUX AVANT POUR OBIE	29/01/2025	128 829,77	REGION BRETAGNE	128 829,77	REGION BRETAGNE	Acte en vie
TP	GT	CEGC	RESCONDEMENT DE L'OISE A MONTMAOQ	04/12/2024	26 787,28	SOCIETE DU CANAL SEINE NORD	26 787,28	SOCIETE DU CANAL SEINE NORD EUROPE	Acte en vie
TP	GT	CIC	RESCONDEMENT DE L'OISE A MONTMAOQ	10/09/2025	16 500,00	LACHAUX PAYSAGE	16 500,00	LACHAUX PAYSAGE	Acte en vie
TP	GT	CIC	RN68 CONTINGEMENT DE BARAQUEUIL	10/07/2020	456 351,83	ROGER MARTIN	0,00	CREDIT LYONNAIS	Acte en vie
TP	GT	CEGC	PLATEFORME B	13/04/2026	18 113,75	GD PORT MARITIME NANTES ST NA	18 113,75	GD PORT MARITIME NANTES ST NAZAIRE	Acte en vie
TP	GT	CEGC	LA SAANE	28/05/2026	34 227,87	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VE	34 227,87	SYNDICAT MIXTE DES BASSINS SAANE VIENNE ET SCIE	Acte en vie

220

